



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 63119

## Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes rencontrées par le monde rural, et plus particulièrement par les jeunes agriculteurs du Pas-de-Calais, frappés par les crises successives de la vache folle et de la fièvre aphteuse. Les difficultés de trésorerie, la mise à l'herbe retardée du fait des mauvaises conditions climatiques sont autant de problèmes rencontrés par les éleveurs, qui pour beaucoup d'entre eux sont en proie à une grande détresse matérielle et morale. De plus, certains exploitants ont appris qu'il ne leur serait pas possible de prétendre aux mesures d'aides nationales, puisqu'un critère de spécialisation est venu en fixer le seuil d'octroi à 30 %, nonobstant la politique agricole départementale qui incite à la diversification des productions. L'activité viande bovine étant un élément indispensable à la survie des exploitations des jeunes agriculteurs, il lui demande de bien vouloir envisager des dispositions complémentaires permettant de prendre en compte cette situation spécifique.

## Texte de la réponse

Dans le cadre des appuis aux éleveurs affectés par la crise du secteur bovin depuis le mois d'octobre 2000, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aides financières directes de grande ampleur. Ce programme s'appuie sur un ciblage des exploitations les plus touchées par les difficultés de marché. C'est en ce sens qu'un taux minimal de spécialisation de 30 % a été décidé de manière à concentrer les efforts en faveur des éleveurs dont la crise affecte le plus directement l'économie de leur exploitation. Il n'est pas dans l'objectif du Gouvernement de revenir sur ce principe en diluant les appuis financiers, même s'il soutient dans d'autres cadres la diversification des exploitations. Il a cependant été prévu, dès l'origine, que des cas difficiles puissent être traités de manière dérogatoire, dans la limite de 10 % des enveloppes allouées aux départements. C'est notamment en ce sens qu'ont pu être examinés les cas des jeunes agriculteurs ou des exploitations diversifiées dont le fonctionnement aurait été notablement affecté par la crise.

## Données clés

**Auteur :** [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63119

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3751

**Réponse publiée le :** 26 novembre 2001, page 6735